

## DECISION DU MAIRE N°24. 006...

### OBJET :

Tarification des droits de place sur le marché - Modifications

\*\*\*\*\*

### LE MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.22, L 2122.23 et L.2224-18 ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°6 en date du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil municipal au maire et l'autorisant à fixer les tarifs des droits de stationnement sur les voies et autres lieux publics ;

**VU** la décision du Maire n°22.217 du 12 décembre 2022 portant tarification des droits de place sur le marché ;

**VU** le règlement du marché bi-hebdomadaire fixé par l'arrêté municipal n°23.472 du 17 mai 2023 ;

**VU** l'avis favorable émis par la commission paritaire des foires et marchés du 29 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de préciser les dates de début et fin des abonnements semestriels et annuel et de créer, uniquement pour l'année 2024, des abonnements trimestriels ;

### DECIDE

**Article 1 :** La Décision du Maire n°22.217 du 12 décembre 2022 portant tarification des droits de place sur le marché est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** Les droits de place sur les marchés sont fixés comme il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

| Prix au mètre linéaire (ml)                                                                                       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| A l'unité par marché (pour les passagers et les titulaires non abonnés)                                           | 1.25€ |
| Abonnement semestriel 2 marchés du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre ou du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars | 26€   |
| Abonnement semestriel 1 marché du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre ou du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars  | 15€   |
| Abonnement annuel 2 marchés du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars                                                   | 50€   |

|                                                                                  |       |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Abonnement annuel 1 marché du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars                   | 28€   |
| Abonnement trimestriel 2 marchés du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024 | 13€   |
| Abonnement trimestriel 1 marché du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024  | 7.50€ |

L'électricité et l'eau, le cas échéant, sont inclus dans le prix.  
Les abonnements sont réservés uniquement aux titulaires.

**Article 3 :**

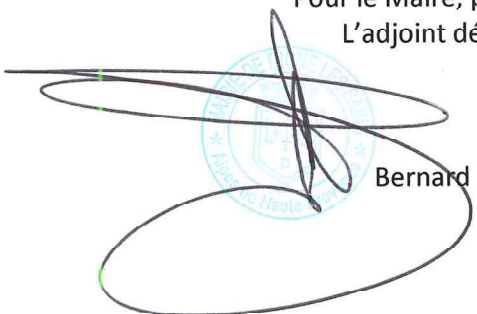
Cette décision peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou de notification par :

- recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca – 13235 MARSEILLE cedex 2. En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca – 13235 MARSEILLE cedex 2. Il peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et publiée dans les formes prescrites. Ampliation en sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et communication en sera donnée au conseil municipal lors de la prochaine séance obligatoire.

Fait à Digne-les-Bains, le 12 JAN. 2024  
Pour le Maire, par délégation,  
L'adjoint délégué,

 Bernard PIERI

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID : 004-210400701-20240112-D2406-AU

